

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Déjeuner en l'honneur du Corps Consulaire.
Visite de S. A. S. le Prince Souverain à l'Hôpital.
Visite de S. A. S. le Prince Pierre au Lycée.
Visite de S. A. S. le Prince Pierre à l'École primaire de garçons de Monte-Carlo.
Dîner offert à l'occasion de la cérémonie de la pose de la première pierre du Bureau Hydrographique International.
Inauguration, sous la présidence de S. A. S. la Princesse Héritière, des nouveaux locaux de la Crèche Municipale.
Présence de S. A. S. le Prince Souverain à la Distribution des Prix aux élèves de l'École de dessin.
Visite de S. A. S. le Prince Souverain à la IV^e Exposition de Peinture et Sculpture organisée par les anciens Elèves de l'École de dessin.
Départ de S. A. S. le Prince Pierre.
Visite de S. A. S. le Prince Souverain à M^{sr} Perruchot,

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Com-mis Principal.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Com-mis Principal.
Ordonnance Souveraine accordant l'exequatur à un Consul.
Ordonnance Souveraine portant déclaration d'expro-priation pour cause d'utilité publique.
Arrêté ministériel concernant les élections à la Chambre Consultative.

CONGRÈS :

Cérémonie de la pose de la première pierre du Bureau Hydrographique International.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Remises de Médailles du Travail.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de S. A. S. le Prince Pierre, a offert, jeudi, un déjeuner en l'honneur du Corps Consulaire accrédité dans la Principauté.

S. A. S. le Prince Louis II avait à Sa droite : M^{me} la Duchesse de Montrose ; M. le Baron Pieyre, Consul Général de France ; M. Maistre, Consul d'Espagne ; le Jonkher Van Panhuys, Consul des Pays-Bas ; M. Armstrong, Vice-Consul des Etats-Unis ; Lord Graham.

A la gauche du Prince Souverain étaient placés : Lady Graham ; M. le Chev. Tommasi, Consul d'Italie ; M. Vicarino, Consul de Suisse ; M. Josefowicz, Consul de Pologne ; M. Spitalier, Vice-Consul de France ; M. le Conseiller Privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet du Prince.

S. A. S. le Prince Pierre était assis en face du Prince Souverain, ayant à Sa droite : M. le Duc de Montrose ; M. Wiseman Keogh, Consul d'Angleterre ; M. Eymin, Consul de Grèce ; M. Mohamed Hamed Effendi, Consul d'Egypte ; M. W. M. L. Ainslie, Vice-Consul d'Angleterre ; le Colonel de Baciocchi, Attaché à la Personne du Prince Souverain.

A la gauche de S. A. S. le Prince Pierre : S. Exc. M. M. Piette, Ministre d'Etat ; le Comte Gautier Vignal, Consul Général de Roumanie ; M. Cros, Consul de Bolivie, M. Wittouck, Consul du Pérou ; M. Kyller, Vice-Consul de Suède ; et le Docteur Louët, Premier Médecin du Prince.

S. A. S. le Prince Souverain, accompagné du Docteur Louët, Son Premier Médecin, S'est rendu, vendredi après-midi, à l'Hôpital.

Son Altesse Sérénissime, reçue par le personnel médical et administratif de l'Etablissement, a longuement visité les salles et S'est intéressée à l'état des malades en traitement.

S. A. S. le Prince Pierre, accompagné de M. Paul Noghès, Son Secrétaire Particulier, a visité le Lycée vendredi dernier.

Son Altesse Sérénissime, arrivée à 9 heures, a été reçue par M. Jantet, Directeur de l'Etablissement, entouré des Membres du Corps enseignant et du Personnel administratif.

S. A. S. le Prince a visité les classes et S'est intéressé au programme des cours et aux résultats obtenus.

Avant de Se retirer, Son Altesse Sérénissime a tenu à exprimer Sa satisfaction à M. Jantet et aux Professeurs du Lycée.

S. A. S. le Prince Pierre a visité, samedi matin, l'École primaire de garçons de Monte-Carlo. M. Paul Noghès, Secrétaire Particulier, accompagnait Son Altesse Sérénissime.

Le Prince a été salué à Son arrivée par M. l'Abbé Rocher, Inspecteur des Ecoles et le Frère Directeur.

S. A. S. le Prince Pierre, à qui les Scouts et Louveteaux formaient une garde d'honneur, S'est rendu sous le préau de l'École où 500 élèves rassemblés ont chanté un hymne en Son honneur et où un compliment Lui a été récité. Après un second chœur, l'Abbé Rocher a prononcé quelques paroles déférentes auxquelles Son Altesse Sérénissime a répondu avec bienveillance.

Le Prince a ensuite visité la première et la sixième classe et S'est retiré après avoir exprimé Sa satisfaction et accordé deux jours de congé.

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre a offert, samedi dernier, un dîner à l'occasion de la pose de la première pierre du Bureau Hydrographique International.

S. A. S. Louis II avait à Sa droite : S. A. S. le

Prince Pierre ; l'Amiral Crosley ; M^{me} la Comtesse Gastaldi ; le Capitaine de frégate Brivonesi ; le Colonel de Baciocchi, Attaché à la Personne du Souverain.

A la gauche du Prince, se trouvaient : S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat ; S. G. M^{sr} Clément, Evêque de Monaco ; M. l'Ingénieur Général de Vanssay de Blavous, membre du Comité de Direction du Bureau Hydrographique International ; le Sirdar Jarmani Bass ; le Docteur Louët, Premier Médecin.

S. A. S. la Princesse Héritière était assise vis-à-vis du Prince Souverain et avait à Sa droite : S. A. le Maharajah de Kapurthala ; le Baron Raiberti, Sénateur des Alpes-Maritimes ; le Capitaine de vaisseau Tonta, membre du Comité de Direction du Bureau Hydrographique International ; le Capitaine de frégate Spicer-Simson, Secrétaire Général du Bureau Hydrographique International, Secrétaire Général de la Conférence Hydrographique Internationale.

A la gauche de Madame la Princesse Héritière avaient pris place : le Marquis Paulucci di Calboli Barone, Délégué de la Société des Nations ; M. le Secrétaire d'Etat Roussel ; M^{me} Bartholoni, Dame d'Honneur de la Princesse ; M. le Conseiller Privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet ; le Commandant Milles-camps, Aide de camp, Chef du Cabinet.

S. A. S. la Princesse Héritière a présidé, samedi après-midi, l'inauguration des nouveaux locaux aménagés au deuxième étage de l'immeuble où sont installés les services de la Crèche et de la Goutte de lait Municipale. Ces locaux se composent d'une salle de garderie, située en plein midi, pour les enfants de 3 à 6 ans, d'un vestiaire et d'une cuisine.

Son Altesse Sérénissime, accompagnée de M^{me} Bartholoni, Sa Dame d'Honneur, est arrivée à deux heures précises. Elle a été saluée par S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat ; S. G. M^{sr} Clément, Evêque de Monaco ; MM. Noghès, Président de la Délégation Spéciale Communale, et les Membres de la Délégation Spéciale Communale ; le Chanoine Retz, Curé de Sainte-Dévote ; Sœur Tiberghien, Supérieure, et Sœur Louise, de l'Orphelinat ; les Docteurs Marsan et Bernard.

Madame la Princesse Héritière S'est intéressée aux enfants confiés à la Crèche, puis S'est rendue dans les nouveaux locaux qu'Elle a visités.

S. G. M^{sr} Clément a ensuite procédé dans les formes rituelles à la bénédiction des salles.

M. Noghès, Président de la Délégation Spéciale Communale, a remercié Son Altesse Sérénissime.

nissime du nouveau témoignage de sollicitude qu'Elle a daigné accorder aux œuvres qu'Elle patronne, notamment aux œuvres destinées à l'enfance; il a souligné les bienfaits de Son Altesse Sérénissime et fait allusion au Dispensaire tant attendu, en rendant compte des éminents services rendus actuellement par celui qui fonctionne provisoirement à la Caserne de la rue Grimaldi.

Aux remerciements qu'il a présentés, au nom de la Ville, à l'Auguste Bienfaitrice, M. Noghès, a associé M^{me} la Supérieure de l'Orphelinat et ses collaboratrices ainsi que les jeunes filles qui apportent dans leur mission un rare dévouement.

M. Noghès a également adressé des remerciements au Corps Médical, faisant ressortir que la Principauté est un centre d'œuvres modèles.

Vers deux heures et demie, S. A. S. la Princesse Héritière, s'est retirée, respectueusement saluée par les personnalités présentes.

S. A. S. le Prince Souverain a daigné paraître à la Distribution des Prix aux élèves de l'Ecole de dessin artistique et industriel de Monaco, manifestant ainsi l'intérêt qu'il porte à cette institution.

La cérémonie a eu lieu dimanche matin, à 10 heures, dans les locaux de l'école, sous la présidence de M. Noghès, Président de la Délégation Spéciale Communale.

De nombreuses personnalités y assistaient, au premier rang desquelles il convient de citer S. Exc. le Ministre d'Etat et M. Labande, Conservateur des Archives du Palais, Membre de l'Institut de France.

M. Noghès, en ouvrant la séance, a prononcé un éloquent et charmant discours dans lequel il a fait l'éloge de M. Colombo, professeur à l'école de dessin de Monaco; de M. Lauro, professeur à l'école de dessin de Monte-Carlo, et de M^{lle} Ciompi, professeur adjoint à Monaco. Il a signalé l'heureuse activité de l'Amicale des anciens élèves de l'école et le succès du salon annuel qu'elle organise. Il a remercié de leur présence S. Exc. le Ministre d'Etat, M. Labande et les autres personnalités.

M. Auda, Directeur du Cours, et M. Colombo ont ensuite pris la parole.

M. Lauro, pour l'école de Monte-Carlo, et M. Colombo, pour celle de Monaco, ont donné lecture du palmarès.

Au moment où allait commencer la distribution des prix, S. A. S. le Prince Louis II, accompagné de M. Mélin, Son Secrétaire Particulier, a pénétré dans la salle.

Toute l'assistance, debout, a salué, par des applaudissements prolongés, l'entrée du Souverain.

Son Altesse Sérénissime a bien voulu remettre Elle-même les prix aux meilleurs lauréats de l'Ecole.

S. A. S. le Prince s'est retiré vers 11 heures, accompagné par les hautes personnalités présentes et respectueusement salué par tous les assistants.

S. A. S. le Prince Louis II a daigné visiter, dimanche matin, le IV^e Salon de Peinture et Sculpture organisé, sous Son Haut Patronage, par l'Association amicale des anciens Elèves de l'Ecole de dessin.

Son Altesse Sérénissime qui était accompagnée par M. Mélin, Son Secrétaire Particulier, a été saluée, à Son arrivée, par M. Léardi, pré-

sident, et Ch. Jaspard, vice-président de l'Association.

S. A. S. le Prince Souverain s'est intéressé aux œuvres exposées et a fait l'acquisition de deux œuvres signées Ch. Ballerio et A. Delahogue.

S. A. S. le Prince Pierre a quitté la Principauté par la route, dimanche matin.

S. A. S. le Prince Souverain, accompagné de M. Alexandre Mélin, Son Secrétaire particulier, a rendu visite, dimanche soir, à M^{sr} Perruchot, Vicaire Général du Diocèse et Maître de Chapelle de la Cathédrale, actuellement retenu à la chambre par son état de santé.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 874.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 10 juin 1913 sur le Statut des Fonctionnaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Henri-Mathieu Ponzetti, Commis à l'Inspection des Services Budgétaires, est nommé Commis Principal. (Tableau A, Catégorie C, du Statut des Fonctionnaires).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quinze avril mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 875.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 10 juin 1913 sur le Statut des Fonctionnaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Antoine-Louis-Ange Scotto, Commis à la Trésorerie Générale, est nommé Commis Principal. (Tableau A, Catégorie C, du Statut des Fonctionnaires).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le quinze avril mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 876.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission, en date du 27 mars 1929, par laquelle S. Exc. le Président de la République Portugaise a nommé M. Albert-Joseph Martiny Consul du Portugal à Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Albert-Joseph Martiny est autorisé à exercer les fonctions de Consul du Portugal dans Notre Principauté et il est ordonné à Nos autorités administratives et judiciaires de le reconnaître en la dite qualité.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-sept avril mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 877.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 21 avril 1911 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 15 juin 1926, déclarant d'utilité publique les travaux prévus au projet du Service des Travaux Publics, en date du 10 janvier 1926, concernant l'élargissement du boulevard d'Italie ;

Considérant qu'aucune des observations et réclamations présentées durant l'enquête faite à la Mairie du 3 au 17 novembre 1928, sur le dit projet, ne sont de nature à faire modifier le tracé prévu au projet, et qu'il y a lieu de maintenir l'application de ce dernier ;

Vu le rapport de l'Ingénieur des Travaux Publics et l'avis du Comité des Travaux Publics, en date du 4 décembre 1928 ;

Considérant que les formalités prescrites par les art. 2, 3, 4, 5 et 6 de l'Ordonnance du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ont été régulièrement accomplies ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Est définitivement déclarée d'utilité publique l'acquisition des terrains et bâtiments prévue au projet dressé par le Service des Travaux Publics, pour l'élargissement du boulevard d'Italie, depuis la place des Moulins jusqu'à la villa Radieuse.

ART. 2.

Les terrains et bâtiments qu'il y a lieu d'acquérir sont désignés par des teintes sur le plan dont une expédition demeurera annexée à la présente Ordonnance. Le nom des propriétaires ainsi que l'indication cadastrale, la nature et la surface des parcelles sont énoncées ci-après :

1° Brachetti (les hoirs), section E, parcelle 166-167-168-169, p. maison, terrasse, cour, surface à exproprier..... m. q.	144
2° Gastaud René, section E, parcelle 175, p. cour, surface à exproprier..... m. q.	59,78
3° Gastaud Aimé, section E, parcelle 175 p. cour, surface à exproprier..... m. q.	84,54
4° Société Immobilière Monégasque, section E, parcelle 174-175, p. terrain cultivé, surface à exproprier..... m. q.	78,52
5° M ^{me} Lorenzi, section E, parcelle 174, p. cour, escalier, surface à exproprier..... m. q.	52
6° M ^{me} Geneste, section E, parcelle 174, p. cour, surface à exproprier..... m. q.	59,35
7° Weissinger, section E, parcelle 174, p. jardin, surface à exproprier..... m. q.	40,04
8° Long et Allignol, section E, parcelle 174, p. terrasse, surface à exproprier..... m. q.	86,10

ART. 3.

La prise de possession des terrains et bâtiments nécessaires à l'exécution du projet aura lieu aussitôt après l'accomplissement des formalités prescrites par l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-neuf avril mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu les articles 14 et 21 de l'Ordonnance Souveraine du 19 juin 1920, instituant une Chambre Consultative du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts fonciers et professionnels étrangers ;
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement, en date du 10 avril 1929 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les élections à la Chambre Consultative du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts fonciers et professionnels étrangers auront lieu le dimanche 26 mai 1929.

ART. 2.

Le scrutin sera ouvert à l'Ecole de la rue Grimaldi, de 8 heures et demie à 16 heures, dans trois salles affectées respectivement aux Français, aux Italiens et aux électeurs des autres nationalités.

Le Bureau de vote sera composé comme il est dit à l'article 15 de l'Ordonnance Souveraine du 19 juin 1920, mais il aura la faculté de s'adjoindre le nombre de membres nécessaires pour la surveillance des urnes.

Les électeurs munis de cartes électorales auront seuls accès à la salle de scrutin.

ART. 3.

Le scrutin sera dépouillé dans les conditions prévues par l'article 15 de l'Ordonnance du 19 juin 1920.

Les résultats en seront proclamés par le Président et publiés immédiatement par affiches à la porte de l'Ecole.

Les procès-verbaux de chaque Collège et les bulletins y annexés seront transmis, sans délai, au Gouvernement.

ART. 4.

Nul ne pourra être proclamé élu au premier tour dans un Collège s'il ne réunit la majorité absolue des suffrages exprimés dans ce Collège, et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

S'il y a lieu, pour un ou plusieurs Collèges, à un second tour de scrutin, il y sera procédé le dimanche 2 juin 1929, dans les conditions fixées par le présent Arrêté.

L'élection au second tour aura lieu à la majorité relative quel que soit le nombre des votants.

ART. 5.

Il sera procédé, en ce qui concerne les réclamations, comme il est dit aux articles 17, 18 et 19 de l'Ordonnance du 19 juin 1920.

ART. 6.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 23 de l'Ordonnance du 19 juin 1920, les pénalités de la Loi Municipale réprimant la fraude en matière d'inscription électorale et de vote, sont applicables aux élections à la Chambre Consultative.

ART. 7.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-quatre avril mil neuf cent vingt-neuf.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

CONGRÈS

La première Conférence Hydrographique Internationale a terminé ses travaux samedi matin. Ces assises scientifiques ont été couronnées, dans l'après-midi du même jour, par la cérémonie officielle de la pose de la première pierre de l'édifice destiné au Bureau Hydrographique International. Ce bâtiment s'élèvera sur le quai de Plaisance à l'alignement de la Salle de Conférences.

S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre présidaient la solennité.

LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier étaient également présents. Des sièges avaient été réservés aux Enfants Princiers en contrebas de la tribune.

La Famille Princière a été saluée, à Son arrivée, par le Marquis Paulucci di Calboli Barone, Délégué de la Société des Nations ; les Membres du Comité de Direction du Bureau Hydrographique International ; le Contre-Amiral W. S. Crosley, Président de la Conférence ; M. Haas et le Capitaine de frégate Bruno Brivonesi, assistant le Président.

Leurs Altesses Sérénissimes ont retenu dans Leur tribune M. le Marquis Paulucci di Calboli Barone, Délégué de la Société des Nations ; MM. l'Ingénieur Hydrographe de Vanssay de Blavous et le Capitaine de vaisseau Tonta, Directeurs du Bureau Hydrographique International ; M. le Contre-Amiral Crosley, Président de la Conférence, M^{me} J. Bartholoni, Dame d'Honneur de la Princesse Héréditaire ; le Lieutenant-Colonel de Baciocchi, Attaché à

la Personne du Prince Souverain ; le Docteur Louët, Premier Médecin ; le Commandant Millescamps, Aide de camp, Chef de Cabinet, se trouvaient également dans la tribune princière.

A droite de la tribune avaient pris place les Membres de la Conférence ; à gauche, le Corps Consulaire accrédité et les Autorités.

S. Exc. M. Piette Ministre d'Etat prit le premier la parole et s'exprima en ces termes :

Monseigneur,
Madame,
Monseigneur,

Il y a un an, Monseigneur, Vous inaugureriez le Monument aux Morts de la Grande Guerre, inclinant notre recueillement vers le souvenir des deuils.

Aujourd'hui, prolongeant l'œuvre Océanique de Votre Auguste Père, Vous allez poser la première pierre d'une Institution de Paix élevée sous le signe de la Société des Nations — dont le Gouvernement Princier salue le Représentant — comme sous celui d'un astre tutélaire, luisant à travers les nuages écartés.

Puis S. G. Mgr l'Evêque de Monaco attirera sur la fondation du Bureau Hydrographique International la bénédiction du Ciel vers lequel les navigateurs de tous les pays et de toutes les religions élèvent leurs regards à l'heure glauque du danger profond.

Et nous, au moment où sera enfermé dans un étui de métal le parchemin commémoratif revêtu de nobles signatures, nous y enclorons également nos vœux et espoirs humains qui battent, incessants, de même que les mouvements de flots, les rivages de la vie.

Que les travaux du Bureau Hydrographique, devenus plus faciles par une meilleure et définitive installation, rendent plus sûres les larges voies maritimes de communication et de rapprochement entre les peuples !

Quand, ayant, grâce à vous, Messieurs de la Conférence et du Bureau International, échappé au péril furieux ou sournois, les marins et passagers enverront vers votre Siège une pensée reconnaissante comme portée par les ailes de quelque puissant et lointain oiseau de mer, il nous semblera qu'en passant, elle effleurera et caressera la Principauté de Monaco tout entière.

Le Marquis Paulucci di Calboli Barone, Sous-Secrétaire Général de la Société des Nations, succède au Ministre d'Etat. Il s'exprime en ces termes :

Monseigneur,
Altesses Sérénissimes,

L'offre généreuse de la Principauté de Monaco, de doter d'un Siège nouveau, dans le cadre merveilleux de ce pays privilégié, le Bureau Hydrographique International, a été apprise par la Société des Nations avec une satisfaction profonde.

Il n'est pas inutile de rappeler à cette occasion que, dans les tous premiers mois d'existence de la Société des Nations, en juillet 1919, la première Conférence Hydrographique Internationale de Londres a décidé la création du Bureau Hydrographique.

La Conférence de Londres, en choisissant Monaco comme Siège du Bureau Hydrographique International, a voulu sans doute montrer sa reconnaissance envers le Prince Albert I^{er}, le regretté Monarque, fondateur du Musée et de l'Institut Océanographique, si admirés par le monde entier.

Dès lors le Bureau Hydrographique s'est montré à la hauteur de la tâche qui lui a été confiée. On attend beaucoup de l'activité scientifique de cette Institution qui, dans le calme et dans le décor exquis de ce coin de la Méditerranée, travaille efficacement à la solution d'importantes et délicates questions. Cette Institution a été placée sous l'autorité de la Société des Nations, ce qui a constitué un des premiers exemples de l'application de l'article 24 du Pacte et qui a été consacré d'une façon solennelle dans l'article premier du Statut du Bureau.

Au nom du Secrétaire Général de la Société des Nations, Sir Eric Drummond, j'ai l'honneur de rendre l'hommage le plus respectueux à Votre Altesse qui, en aidant d'une façon aussi généreuse cette institution, a manifesté un profond sentiment de solidarité humaine. Mon hommage respectueux s'adresse aussi à Son Altesse Sérénissime la Princesse Charlotte dont la gracieuse présence rehausse l'éclat de cette cérémonie, et à Son Altesse Sérénissime le Prince Pierre, Président d'Honneur de l'actuelle Conférence, à laquelle Il n'a cessé de marquer son vif intérêt.

Ma pensée s'élève respectueuse vers la mémoire du Prince Albert I^{er}, le Prince Savant, qui a consacré Sa vie à la science et qui a été dès le début, un ami fidèle de l'œuvre de la Société des Nations. Son esprit se réjouira certainement aujourd'hui de cette cérémonie solennelle, par laquelle Ses successeurs et Son peuple affirment leur volonté de persévérer dans la voie qu'Il a tracée, afin de grandir davantage encore le prestige de la Principauté.

Je suis fier qu'il me soit donné le grand honneur d'être dans cette cérémonie solennelle, l'interprète des sentiments de la Société des Nations. Elle a suivi et suivra avec le plus grand intérêt l'œuvre de ce Bureau. Les communications maritimes facilitées par les heureux résultats de ses études, contribueront au rapprochement des peuples, au développement de la science et au progrès de la civilisation.

Le Contre-Amiral Crosley, s'exprimant en anglais, souligne les éminents services que le Bureau Hydro-

graphique a rendu à la navigation et fait entrevoir ceux qu'il est encore appelé à lui rendre. Il exprime sa fierté d'avoir été choisi pour représenter les Etats-Unis d'Amérique à cette cérémonie et fait des vœux de prospérité pour le Bureau Hydrographique et pour la Principauté.

Des applaudissements ont souligné ces discours.

S. A. S. le Prince Louis II, suivi de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, descend de la tribune et se rend à la table préparée pour la signature. M. Aureglia, architecte des Bâtiments Domaniaux, présente le porte-plume au Souverain qui appose sa signature sur les deux parchemins portant le procès-verbal de la cérémonie et destinés l'un à être scellé sous la première pierre de l'édifice, l'autre a été déposé aux Archives du Palais.

Voici le texte de ce document :

Aujourd'hui, vingt avril mil neuf cent vingt-neuf, la première pierre du Bureau Hydrographique International édifié sur le quai de Plaisance du Port de Monaco, a été posée, avec les cérémonies d'usage, par Son Altesse Sérénissime Louis II, Prince Souverain de Monaco, après la bénédiction qui en a été faite par Sa Grandeur Monseigneur Clément, Evêque de Monaco, en présence de :

Son Altesse Sérénissime la Princesse Héréditaire de Monaco ;

Son Altesse Sérénissime le Prince Pierre de Monaco ;

Son Excellence M. Maurice Piette, Ministre d'Etat ;

M. François Roussel, Secrétaire d'Etat, Directeur des Relations Extérieures ;

M. Alexandre Noghès, Président de la Délégation Spéciale Communale ;

M. l'Amiral W. S. Crosley, Président de la Première Conférence Hydrographique Internationale Extraordinaire ;

M. le Marquis Giacomo Paulucci di Calboli Barone, Sous-Secrétaire général, Délégué de la Société des Nations ;

M. l'Ingénieur Hydrographe Général Pierre de Vanssay de Blavous

et M. le Capitaine de vaisseau Luigi Tonta, Membres du Comité de Direction du Bureau Hydrographique International ;

M. le Capitaine de frégate G. B. Spicer-Simson, Secrétaire général du Bureau Hydrographique International ;

M. Ferréol Butavand, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, qui ont signé le présent Procès-Verbal.

LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre signent à leur tour les deux parchemins. Puis Leurs Altesses Sérénissimes s'entretiennent pendant quelques instants avec le Marquis Paulucci di Calboli Barone, Délégué de la Société des Nations à la cérémonie.

Les autres personnalités mentionnées au procès-verbal et, sur invitation expresse du Prince Souverain, M. le Conseiller privé Fuhrmeister signent successivement le double document.

M. Aureglia introduit dans un tube de plomb l'un des parchemins, ainsi que deux médailles, l'une en argent et l'autre en bronze, à l'effigie du Prince Souverain. Ces médailles portent en exergue l'indication de la cérémonie et la date.

Le tube est soudé, placé dans la cavité de la pierre de fondation et recouvert d'une plaque de marbre.

S. A. S. le Prince Louis II prend avec une truelle en vermeil un peu de ciment dans une auge également en vermeil et le jette sur la plaque, accomplissant le geste symbolique.

Des ouvriers étendent ensuite le ciment, puis descendent, au moyen d'un treuil, le bloc qui repose sur la pierre où se trouve scellé le parchemin.

Le Conducteur principal Burle découvre ce bloc sur lequel est gravée l'inscription suivante :

La première pierre du Bureau Hydrographique International a été posée le 20 avril 1929, par S. A. S. le Prince Louis II, Souverain de Monaco ; en présence de S. A. S. la Princesse Héréditaire de Monaco, de S. A. S. le Prince Pierre de Monaco, de S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat de la Principauté, du Comité de Direction du Bureau Hydrographique International et des Délégués

des Nations représentées à la 2^{me} Conférence Hydrographique Internationale de Monaco. Le Sous-Secrétaire Général de la Société des Nations étant présent.

S. G. Mgr Clément, Evêque de Monaco assisté du R. P. de Waubert de Genlis, Chancelier de l'Evêché, donne ensuite la bénédiction rituelle.

La cérémonie est terminée.

S. A. S. le Prince Souverain et LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre se retirent, respectueusement salués par toute l'assistance.

AVIS & COMMUNIQUÉS

M. Piette, Ministre d'Etat de la Principauté, a remis mercredi dernier, à 10 heures du matin, dans son Cabinet, les Médailles du Travail de Seconde Classe, conférées par S. A. S. le Prince aux personnes ci-après : M^{lles} Bella Ernesta, Bellanger Marie, M^{mes} Denyer Anny, Latour Joséphine, Luciano Virginie, Zaninetta Juliette, et MM. Blancheri Joseph, Calosso Paul, Crespo Antoine, Cremaschi Eugène, Del Bellino Ange, Diebold Joseph, Moschietto Noël, Rabatti Ferdinand, Rigazzi Victor, Verrando Pascal, Zaninetta Charles.

L'après-midi, il se rendit à l'Hôtel Terminus pour remettre la Médaille du Travail de Seconde Classe à un employé de cet établissement, M. Millo Louis.

Le Ministre d'Etat est allé, en outre, hier, successivement, à la gare P. L. M. où il procéda à la remise des Médailles de Seconde Classe à MM. Barla Félicien, Barbera Louis, Dalbéra Jean ; au Siège de la Société Monégasque d'Electricité qui comptait quatre employés : MM. Baillard Maurice, Bosio Pierre, Gosso Joseph et Ricca Charles, ayant obtenu la Médaille du Travail de Première Classe, et à la Minoterie de Monaco où il procéda à la remise de la Médaille de Seconde Classe à M. Cervetto Eliséo.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de Monaco, le 31 janvier 1929, enregistré :

Contre la dame Gabrielle DRÉAU, épouse du sieur Pierre Bréban, demeurant à Monaco ;

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau en date du 8 décembre 1928 » ;

Et le sieur Pierre BRÉBAN, son mari, ayant demeuré à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre le sieur Bréban, faute de comparaitre ;

« Déclare les époux Bréban divorcés aux torts et griefs du sieur Bréban avec ses conséquences de droit. »

Pour extrait certifié conforme délivré en exécution de l'article 18 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 25 avril 1929.

Le Greffier en Chef,
JEAN GRAS

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Charles LEHALLEUR, boulanger, à Monte-Carlo, sont invités à assister à la réunion qui sera tenue dans la salle des audiences du Tribunal de Première Instance, le lundi 13 mai 1929, à 14 heures et demie, à l'effet d'être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef,
JEAN GRAS.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 20 avril 1929, enregistré, M. Etienne-Camille FAUSSONE, coiffeur, demeurant et domicilié, n° 7, place du Palais, à Monaco-Ville, a acquis de M. Adolphe ASCENSO, coiffeur, demeurant et domicilié, n° 8, rue Comte-Félix-Gastaldi, à Monaco-Ville, le fonds de commerce de coiffeur qu'il exploitait, n° 18, rue Comte-Félix-Gastaldi, à Monaco-Ville, dans un magasin appartenant à M. Auguste Béranguier.

Opposition en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 25 avril 1929.

(Signé :) ALEX. EYMIN

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le onze avril mil neuf cent vingt-neuf, M. Louis ORENGO et M^{me} Joséphine FULCONIS, son épouse, demeurant à Monaco, Hôtel de la Marine, ont vendu à MM. et M^{mes} CAMILLA et MARZOLI, le fonds de commerce de bar, restaurant et hôtel, exploité à Monaco, à l'angle de la rue Caroline et du boulevard Albert I^{er}, et connu sous le nom d'*Hôtel-Restaurant de la Marine*.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 25 avril 1929.

Signé : A. SETTIMO.

AGENCE DES ÉTRANGERS
Gaziello et Vialon, Directeurs-Propriétaires
Place Clichy, Monte-Carlo.

Cession de Droits au Bail
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé à Monaco, en date du 25 janvier 1929, enregistré, M. TARTOUE, artiste peintre, demeurant Hôtel de Noailles, à Nice (Alpes-Maritimes), a cédé aux personnes désignées dans l'acte, le droit, pour le temps qui en reste à courir, au bail qui lui avait été consenti par M. Louis ESTELLON et M. Ernest ELLRODT, propriétaires d'un immeuble sis à l'angle de la Galerie Charles III et de l'avenue de la Madone, à Monte-Carlo.

Opposition, s'il y a lieu, en l'Agence des Etrangers, de Monte-Carlo, dans le délai de dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 25 avril 1929.

Attirer et retenir la clientèle, lui réserver bon accueil, lui donner satisfaction ; rester en contact permanent avec elle, la visiter souvent, lui rendre le maximum de service pour le minimum de temps : tel est le souci constant du

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

— Téléphone 3-33 —

Le Gérant : L. AURÉGLIA. — Imp. de Monaco - 1929.